

Je pose ces questions au député, car lorsque nous étudions une mesure législative, il y a toujours des aspects négatifs qui ressortent.

Les députés, du moins ceux de ce côté-ci de la Chambre, estiment que ce sont là des questions qu'il faudrait examiner le plus tôt possible. Les députés savent sûrement que le nombre de femmes sur le marché du travail augmente tous les jours. Il est de plus en plus difficile pour elles, non seulement de travailler à l'extérieur de la maison, mais aussi d'avoir un emploi qui paie suffisamment.

Je dis cela parce qu'il n'y a pas longtemps, dans le budget, le ministre des Finances a annoncé que les augmentations de salaires seraient plafonnées pour la fonction publique et probablement pour tous les travailleurs du Canada, afin de permettre au gouvernement de résorber à la longue son déficit.

D'un côté, le gouvernement voudrait nous faire croire que le plafonnement et le blocage des salaires nous aideront à améliorer la situation financière du Canada, mais de l'autre, des députés, comme le député d'Abitibi, cherchent à améliorer le *Code du travail du Canada*. De plus, même s'il ne l'a pas dit, l'adoption de sa motion entraînerait des dépenses. Je sais que les motions et les projets de loi d'initiative parlementaire que nous présentons ne sont pas censés coûter un cent au gouvernement parce que notre Règlement ne nous le permet pas.

Cette initiative du député nous coûterait certainement quelque chose. Ça ne veut pas dire que je ne l'approuve pas. C'est une initiative très importante. Je voudrais seulement rappeler aux députés que toute médaille a un revers.

J'aimerais raconter une chose qui m'est arrivée. Quand je militais activement dans le mouvement syndical, il n'y a pas si longtemps, je représentais 6 000 employés. Parmi ces employés, il y avait 30 femmes. Il n'y a pas si longtemps, dans les chemins de fer, il n'y avait pas de femmes qui étaient chef de train, serre-frein ou mécanicienne.

C'est alors que nous sommes entrés dans l'ère moderne et que nous avons pris conscience que, dans la plupart des cas, les femmes excellaient davantage que certains hommes aux postes de mécanicien, de chef de train et de cheminot. Cependant, quand c'est arrivé, nous avons pris

conscience d'une chose qui ne nous semblait pas évidente à nous les hommes: dans les baraquements, il n'y avait pas d'installations sanitaires conçues spécialement pour les femmes.

Il est arrivé autre chose, et j'en parle au député parce que c'est lié, d'après moi, à ce dont on a parlé aujourd'hui. L'une des employées que je représentais est tombée enceinte. Quand on travaille dans les chemins de fer, que ce soit comme mécanicien, cheminot ou chef de train, on doit faire du travail qui exige des efforts physiques: il faut monter et descendre de trains en marche. C'est pourquoi il faut être en excellente forme. Cette femme est venue me voir un jour pour me dire qu'elle croyait avoir le droit de prendre congé pendant une partie de sa grossesse et de continuer de toucher sa paie—et j'étais du même avis. La compagnie de chemin de fer lui a dit à l'époque—c'était il n'y a pas si longtemps, cinq ans environ—qu'elle ne pouvait prendre congé et que si elle voulait tomber enceinte, c'était son affaire.

Les choses ont maintenant changé dans les chemins de fer. La Commission des droits de la personne a même rendu une décision stipulant que les femmes enceintes ont le droit de prendre congé pendant leur grossesse si elles sont malades—si elles souffrent de nausées, par exemple. Grâce à cette décision, l'employée en cause a pu toucher des prestations en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Toutefois, je tiens à souligner que ces congés de maladie ont été déduits des congés de maternité auxquels elle avait droit. Cela n'a pas réglé le problème, mais a eu au moins pour effet de nous faire prendre conscience du fait que les femmes au travail ont des problèmes particuliers lorsqu'elles tombent enceintes, ce dont nous discutons aujourd'hui à l'initiative du député d'Abitibi.

J'espère que les autres députés libéraux seront d'accord avec moi quand je dis qu'il est grand temps d'examiner le *Code du travail* et, en particulier, ses dispositions qui ne tiennent pas compte des femmes. Il me semble qu'il n'y a pas si longtemps d'aucuns croyaient que les femmes n'étaient pas faites pour faire carrière, contrairement aux hommes. La boucle est maintenant bouclée, et nous constatons qu'au contraire, elles ont tout ce qu'il faut pour le faire.